

Elections municipales

15 et 22 MARS 2020

LOCMIQUELIC

Pour pouvoir voter,
il faut être inscrit sur
les listes électorales.

S'inscrire:

En mairie: Munissez vous :

- d'une pièce d'identité
- d'un justificatif de domicile de moins de
3 mois

- si vous habitez chez vos parents,
présentez une attestation des parents sur
papier libre, ainsi qu'un justificatif de
domicile des parents

Sur Internet :

www.servicepublic.fr/particuliers/vosdroits

Par courrier :

Télécharger le **Cerfa 12669*02**

et joindre une pièce d'identité ainsi qu'un
justificatif de domicile de moins de 3 mois.



• Quand faire vos démarches?

Vous avez jusqu'au 7 février 2020.

• J'ai 18 ans avant le 22 mars 2020 :

Vérifiez que votre inscription d'office sur la liste
électorale soit effective

• Je suis nouvel arrivant à Locmiquélic :

Pensez à vous inscrire sur la liste électorale.

• J'ai changé d'adresse à Locmiquélic :

Déclarez votre changement d'adresse en mairie
en fournissant un justificatif de domicile de
moins de 3 mois de votre nouveau lieu de
résidence.

Où je vote?

Salle de L'Artimon :
de 8h à 18h

De quoi ai-je besoin?

- Pièce d'identité
- Carte électorale



Pour tous renseignements:

Mairie de Locmiquélic
27 rue de la Mairie
02 97 33 42 24
mairie@mairie-locmiquelic.fr

Voter par: PROCURATION:

Si vous ne pouvez pas vous déplacer ou être présent dans votre
commune d'inscription électorale, vous avez la possibilité de confier
un mandat à un autre électeur inscrit dans la même commune que
vous. Ce dernier votera en votre nom.

Le formulaire de vote par procuration est en ligne sur le site :

service-public.fr

La démarche se fait à la gendarmerie.

e

